

jour, de façon que le premier ministre ou les autres membres du gouvernement ne puissent les dénaturer ni les déformer. Je dirai dès maintenant que notre parti ne s'oppose pas aux programmes à frais partagés. Nous ne nous opposons pas à la collaboration avec les provinces à l'égard des programmes à participation. Si jamais notre parti estime que le gouvernement fédéral devait cesser d'accorder son aide financière aux termes de tels programmes, il n'en fera rien sans l'approbation du gouvernement en cause. Si l'on en venait à une entente de ce genre, la province serait entièrement indemnisée de manière à pouvoir continuer le programme.

M. Bell (Carleton): Qu'est-ce que cela veut dire?

L'hon. M. Pearson: Je demande au ministre ou à tout autre membre du gouvernement s'ils s'opposent à une telle politique en matière de programmes à frais partagés.

M. Bell (Carleton): Personne ne comprend ce que dit le chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: Il serait impossible de l'expliquer de manière que mon honorable ami comprenne, je le sais bien. Pour tirer les choses au clair et pour répondre une fois pour toute à l'accusation stupide et sans fondement que le ministre de la Justice a lancée contre moi et portant que j'ai fait, dans une partie du pays, des déclarations que je n'oserais répéter ailleurs, je vais reprendre ce que j'ai dit à ce sujet à Winnipeg, tout d'abord, puis à Québec et à Guelph en Ontario. Je vais répéter les trois discours que j'ai prononcés en ces diverses occasions. On verra alors jusqu'à quel point les accusations du ministre de la Justice sont fondées.

L'hon. M. Monteith: Rien de plus vrai.

L'hon. M. Pearson: Je sais que le ministre doit intervenir dans le débat car, après tout, c'est lui qui parraine la mesure.

Voici ce que j'ai déclaré à Winnipeg. Parlant des versements de péréquation, j'ai reproché au gouvernement de suivre une ligne de conduite injuste envers les provinces pauvres, à ce sujet, et j'ai recommandé que ces versements soient effectués d'après les recettes de la province la plus riche. J'ai ensuite ajouté:

Mais la péréquation, ce n'est pas tout. Il y a beaucoup plus à faire en ce qui touche l'action conjointe des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour favoriser le progrès et l'expansion du Canada. Des ententes en ce sens ont été retardées dans le passé parce que certaines provinces jugeaient que la proposition fédérale ne répondait pas à leurs besoins particuliers. Toutefois, ce n'est pas une raison de faire attendre les provinces qui réclament pareilles mesures conjointes.

Les honorables députés verraient-ils des objections à cette déclaration? J'ai dit ensuite:

Je soutiens, par conséquent, qu'il nous faut chercher les moyens d'assouplir certains de nos programmes conjoints.

Les honorables députés verraient-ils des objections à cette déclaration? J'ai dit ensuite:

Peut-être devrions-nous établir des ententes qui permettraient à une province de se désister quand elle jugerait qu'un programme fédéral n'est pas adapté à sa situation.

Les honorables députés verraient-ils des objections à cette déclaration? J'ai dit encore:

Une province qui ne voudrait pas participer pourrait recevoir une compensation, afin qu'elle ne soit pas financièrement désavantagée par rapport au reste du pays. Je pense, à ce propos, que la consultation et la collaboration devraient être à la base des ententes fédérales-provinciales qui, de par leur nature même, exigent d'être périodiquement remises à l'étude.

Les honorables députés verraient-ils des objections à quelque partie de cette déclaration?

L'hon. M. Pickersgill: Où l'honorable représentant a-t-il dit que ce discours avait été prononcé?

L'hon. M. Pearson: J'ai dit que c'était à Winnipeg, avant mon discours de Québec. Puis, afin d'expliquer ce que j'ai voulu dire...

L'hon. M. Monteith: Puis-je demander au chef de l'opposition si c'est le texte exact qui a été publié?

L'hon. M. Pearson: Oui, c'est exactement le texte publié et que mon honorable ami a certainement en sa possession. S'il veut le lire, il pourra vérifier. Je n'ai pas l'habitude de prononcer un discours et de publier ensuite un texte revu et corrigé...

L'hon. M. Pickersgill: Contrairement au premier ministre.

L'hon. M. Pearson: ...encore bien moins, trois versions distinctes de ce que j'ai dit.

L'hon. M. Churchill: Et que dire des rubans brisés?

L'hon. M. Monteith: Vous publiez ce que vous auriez dû dire, non ce que vous avez dit.

L'hon. M. Pearson: Voici, monsieur le président, ce que j'ai dit à Québec:

Le principe de la péréquation pourrait devenir un instrument important dans la décentralisation. En fait, à notre avis, le gouvernement fédéral devrait se retirer des programmes à participation qui sont de caractère permanent une fois que ces programmes sont bien établis dans tout le pays.